



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 4 Réunion du jeudi 31 août 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE

Excusé : M. Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2023/2024. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émis par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2023/2024 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations de faire le nécessaire ou d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Attention ! Les ententes non déclarées ne pourront pas débiter le championnat concerné.

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ROMORANTIN SO – VILLEFRANCHE ES**
U13 (Equipe 2) : ROMORANTIN SO – VILLEFRANCHE ES

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 2 en U13.

Les joueurs du club de VILLEFRANCHE ES ne peuvent pas jouer dans l'équipe 1 du club de ROMORANTIN SO.

Avis de la Commission : Considérant la correspondance du club de Romorantin SO du 21.08.23 précisant l'entente sur l'équipe 2, la Commission donne avis favorable.

- 2- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

U11 (Equipes 1 et 2) : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

U13 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

U15 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

U17 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

Observations : La Commission demande aux clubs de déclarer les ententes pour les autres équipes.

Avis de la Commission : Considérant la correspondance du club de Salbris AS du 23.08.23 précisant les clubs supports des différentes ententes, la Commission donne avis favorable.

- 3- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U17 : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS

Avis de la Commission : Considérant la correspondance du club de St Gervais AS du 21.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U17, la Commission donne avis favorable.

- 4- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U13 : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Avis de la Commission : Considérant la correspondance du club de Mont/Bracieux AJS du 21.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U13, la Commission donne avis favorable.

- 5- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U11 : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS

Avis de la Commission : Considérant la correspondance du club de St Gervais AS du 21.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U11, la Commission donne avis favorable.

- 6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U7

U9

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U7 et U9.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 7- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE
U13 : FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE

Observations : Considérant les correspondances des clubs de Foot Sud 41 et Romo Fr Turque du 18.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U13, la Commission demande aux clubs de déclarer les ententes.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 8- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG
U11 : ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG
U11 : SAVIGNY AG – SOUDAY LS - ASSMC
U13 : ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG
U18 : ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 9- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de NAVEIL JS – VILLE AUX CLERCS LP SENIORS F

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie SENIORS F.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 10- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CHER SOLOGNE FOOTBALL – CMSR – USRPM – ST AIGNAN/NOYERS US
U8 F
U11 F

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U8 F et U11 F.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 11- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CHER SOLOGNE FOOTBALL – CMSR – USRPM – ST AIGNAN/NOYERS US
U13 F : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM
U15 F : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM
U18 F : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 12- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS
U7 : SOINGS AS – MUR AS
U9 : MUR AS – SOINGS AS
U11 : SOINGS AS – MUR AS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

13- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS – CONTRES AS – OISLY AS

U13 : CONTRES AS – SOINGS AS – MUR AS – OISLY AS

U15 : CONTRES AS – SOINGS AS – MUR AS – OISLY AS

U18 : CONTRES AS – SOINGS AS – MUR AS – OISLY AS

Observations : La Commission informe qu'un club n'a pas de licencié.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

14- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS – CONTRES AS – OISLY AS

U13 : SOINGS AS – CONTRES AS – MUR AS – OISLY AS

U15 : SOINGS AS – CONTRES AS – MUR AS – OISLY AS

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

15- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MUIDES/ST DYE US – THOURY US

U7 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US

U9 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US

U11 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US

U13 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

16- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

U11 : ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

U13 : USRPM – ST AIGNAN/NOYERS US - COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

U15 : ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

17- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U11 : VILLE AUX CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC

U13 : HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U15 : HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U18 : VILLE AUX CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

18- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U7 :

U9 :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

19- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC

U7 (Equipe 2) : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

U9 (Equipe 2) : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 2 en U7 et U9.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

20- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

U7 : ST MARTIN US – MONTOIRE STADE

U9 : MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

U11 : ST MARTIN US – MONTOIRE STADE

U13 : MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

U15 : ST MARTIN US – MONTOIRE STADE

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

21- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

U18 : MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

Observations : La Commission demande aux clubs les effectifs U18 car ceux donnés ne permettent pas une entente.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

22- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

U11 : VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

U13 : VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

U15 : VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

U18 F : VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

23- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

U7 :

U9 :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

24- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ORCHAISE ASL – HERBAULT JF

U7 : ORCHAISE ASL – HERBAULT JF

U9 : ORCHAISE ASL – HERBAULT JF

U11 : HERBAULT JF – ORCHAISE ASL

U13 : ORCHAISE ASL – HERBAULT JF

U18 : HERBAULT JF – ORCHAISE ASL

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

25- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MARCILLY FC – SELLES ST DENIS DR SENIORS (D4) : MARCILLY FC – SELLES ST DENIS DR

Observations : Les joueurs du club de MARCILLY FC ne peuvent jouer dans les équipes 1 et 2 du club de SELLES ST DENIS DR.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

26- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SALBRIS AS – SOUESMES SS

U7 : SALBRIS AS – SOUESMES SS

U9 : SALBRIS AS – SOUESMES SS

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

27- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS – CHITENAY/CELLETES US

U11 F :

U13 F : CHITENAY/CELLETES US – MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District et qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie U11F.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

28- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de PRUNIERS US – MARCILLY FC SENIORS F : PRUNIERS US – MARCILLY FC

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 4 septembre 2023